

Rando des Hiboux 2026

RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Modalités générales

La Rando des Hiboux est organisée par la section VTT du Labenne Olympique Sporting Club et se déroulera le vendredi 27 mars 2026.

Cette randonnée est basée sur des valeurs fondamentales du sport et de notre section VTT : l'amitié, la convivialité, le dépassement de soi, le respect des autres participants, des personnes bénévoles que vous rencontrerez et tout particulièrement de la nature dans laquelle vous évoluerez.

Les participants se devront de respecter les règles définies dans ce règlement.

Déroulement

- Le départ se fera au stade municipal de Labenne.
- Le parcours mesure 33 km mais peut-être raccourci à 20 km pour ceux qui le souhaitent.
- **Départs libres entre 19h et 19h30.**
- Vous devrez venir pointer à la table avant votre départ, **il faudra également pointer à l'arrivée pour qu'on sache exactement qui est sur le parcours. Si vous abandonnez, vous devrez le signaler à l'arrivée ou appeler un des organisateurs dont les numéros vous seront donnés au départ.** C'est pourquoi nous vous demandons de nous indiquer un second numéro de téléphone si on ne réussit pas à vous joindre sur votre numéro.
- **Matériel obligatoire : un VTT en bon état (VTTAE autorisés), un gilet réfléchissant, une bonne frontale, une lumière rouge à l'arrière du vélo)**
- **Attention : Pensez à amener un gobelet pour les ravitos ainsi que pour la bière à l'arrivée. Si vous l'oubliez, nous en prêterons avec une consigne de 1€.**
- 1 ravitaillement sera placé sur le parcours.
- 4 Traversées de routes, des signaleurs seront en place pour assurer la sécurité des participants qui devront impérativement respecter leurs consignes. Si un véhicule arrive, ils vous demanderont de vous arrêter, vous n'aurez pas la priorité.
- Les participants sont tenus de respecter le code de la route.
- Des membres du Club organisateur seront placés tout au long du parcours (2 par tronçon de 5 km) pour s'assurer que tout se passe bien.
- Un repas vous sera proposé à l'arrivée (inclus dans l'inscription).

Charte du pratiquant du VTT

Je reste courtois(e) avec les autres usagers et je reste discret(ète).

Je maîtrise ma vitesse en toutes circonstances.

Je dépasse avec précaution les randonneurs pédestres et équestres qui restent toujours prioritaires.

Je respecte la nature et les propriétés privées.

Je ne laisse aucun déchet derrière moi.

Je roule impérativement sur les sentiers balisés et ouverts aux public.

Je m'interdis de pénétrer en sous-bois et dans les parcelles de régénération.

J'emporte avec moi un nécessaire de réparation, une trousse de première urgence.

Je prends connaissance à l'avance des difficultés, de la distance du trajet.

Voies empruntées

La randonnée emprunte uniquement des chemins et sentiers forestiers à l'exception des traversées de la route D652 (reliant Labenne à Capbreton), sécurisées par des signaleurs munis de chasubles fluorescentes et de la route Océane D126 (entre Labenne bourg et Labenne Océan) au niveaux de deux passages de pistes cyclables et sécurisées également par des signaleurs.

Les participants emprunteront la route du stade pour sortir et revenir sur le stade ainsi que la piste cyclable qui longe la route océane sur 600 m pour revenir au stade.